« LES VITRINES DE NOËL »

1ère EDITION

Du 10 au 31 décembre 2025

Dans le cadre des festivités de fin d'année, l'Echevin de l'Attractivité commerciale et touristique souhaite encourager les commerçants à décorer leur vitrine en récompensant les plus belles vitrines de la Cité Ardente.

POURQUOI?

- Faire vivre la magie de Noël aux clients ainsi qu'aux nombreux touristes présents lors de « Liège, Cité de Noël » ;
- mettre en lumière les commerces ;
- valoriser les produits offerts et à offrir ;
- attirer/capter l'attention des chalands ;
- animer la Ville de Liège.

ORGANISATEUR

La Ville de Liège, au travers de son Echevinat de l'Attractivité commerciale et touristique et de son Bureau du Commerce, est l'organisateur officiel de l'action « Les Vitrines de Noël 2025 ».

CANDIDATS ELIGBILES

Cette action est ouverte à tout commerce de détail ou établissement HORECA situé **sur le territoire de la Ville de Liège** (codes postaux 4000, 4020, 4030, 4031, 4032).

Est visé en tant que **commerce de détail** : toute entreprise, morale ou en personne physique qui a pour objet la vente d'une marchandise ou d'une prestation de service aux particuliers. Elle doit être caractérisée par l'existence d'une vitrine située à front de rue et accueillir des clients.

Les activités de professionnels à professionnels, les professions libérales, les activités dans le secteur des banques et assurances et les institutions d'enseignement ne sont pas reprises dans cette définition.

ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

Pour pouvoir s'inscrire comme candidat éligible, le commerçant s'engage à :

- décorer sa vitrine sur le thème de Noël :
- maintenir les décorations <u>du 10 au 31 décembre 2025</u> et s'engager à n'effectuer AUCUNE modification pendant la durée de l'action (sauf contraintes liées aux périssables ou aux stocks);
- **fournir 3 photos** de la vitrine <u>pour le vendredi 5 décembre 2025 à 23h59</u> au plus tard à l'adresse commerce@liege.be.

Le non-respect des conditions de participation entrainera automatiquement la disqualification.

INSCRIPTION

L'inscription est gratuite.

Le dossier d'inscription comprend :

- Le **formulaire de candidature** en ligne à remplir au plus tard <u>pour le vendredi 21 novembre 2025 à 23h59</u>. Si la demande n'est pas introduite par le gérant, ce dernier doit avoir marqué son accord. Dès lors, ses coordonnées (numéro de téléphone et courriel) doivent figurer dans le formulaire.
- **3 photos de la vitrine décorée** à envoyer à l'adresse <u>commerce@liege.be</u> et ce, <u>avant le 5</u> décembre 2025 à 23h59.

L'inscription n'est pas considérée complète et valide tant que les 3 photos ne sont pas réceptionnées à la date fixée.

Le fait de se porter candidat au moyen du formulaire d'inscription implique pour la/le(s) participant(e)s l'adhésion sans réserve à la présente.

La candidature ne sera considérée complète et recevable que si elle remplit toutes les conditions reprises ci-dessus.

L'organisateur est seul décideur de la recevabilité des candidatures.

L'inscription et sa validation seront confirmées par mail au candidat.

PRIX ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES GAGNANTS

PRIX POUR LES <u>COMMERÇANTS</u>

Ils se verront décernés 2 prix :

→ Le Prix de la Ville de Liège

En janvier, le jury composé de professionnels et représentants institutionnels.se réunira afin de désigner et classer 3 lauréats sur base des critères suivants :

- 1. Esthétique globale de la vitrine et / ou de la façade (Apparence globale, utilisation de lumières, couleurs et textures, équilibre entre le décor et la taille de la vitrine et/ou de la façade, impact général de la vitrine de loin ou de près)
- 2. Exécution technique (Qualité des accroches, des découpes (pas de clous apparents, de scotch ou autres visibles), attention portée aux détails et aux finitions)
- 3. Originalité et créativité globale de la vitrine (Utilisation innovante de matériaux, d'éléments décoratifs, techniques innovantes ou créatives pour la création de la vitrine, caractère unique de la vitrine, originalité du thème et de son exécution)
- **4. Intégration des produits vendus** dans le décor (Mise en avant des produits, variété des produits exposés (idées cadeaux), cohérence de la disposition des produits pour raconter un univers)

Les résultats seront annoncés la 2^e quinzaine de janvier. Une communication sera faite à cette occasion.

La valeur des lots sera décroissante en fonction du classement.

→ Le Prix du Public

1. Prix Numérique

Le commerçant qui remportera le plus de likes se verra décerner le prix du public « Numérique »

2. Prix de terrain

Le commerçant qui remportera le plus de votes papier se verra décerner le prix du public « de terrain »

Chaque commerçant ne pourra se voir attribuer qu'un seul prix.

• PRIX POUR LE PUBLIC

→ 1 prix pour les participants Numérique

Un tirage au sort sera effectué parmi les votants « Numérique »

→ 1 prix pour les participants sur terrain

Un tirage au sort sera effectué parmi les formulaires papier recueillis

Un participant ne peut se voir attribuer qu'un lot.

DISPOSITIONS RÈGLEMENTAIRES RELATIVES A UNE POTENTIELLE ANNULATION

La Ville de Liège se réserve le droit d'annuler « Les Vitrines de Noël » en tout ou en partie.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables des pertes, dommages ou préjudices qui pourraient en résulter.

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

La Ville de Liège se réserve le droit de publier et de diffuser librement en tout ou en partie les documents fournis dans le cadre de cette action et ce, sans devoir formuler une demande ou obtenir une autorisation, et sans devoir supporter des droits d'auteur ou des frais de copyrights directs ou indirects.

En cas de publication, il sera fait mention du nom du nom de l'enseigne et de sa localisation.

PROTECTION DES DONNÉES

Les données personnelles collectées sont uniquement utilisées dans le cadre de « Les Vitrines de Noël ».

Elles ne sont en aucun cas cédées ou partagées à des tiers sans le consentement de la personne concernée. L'ensemble de la politique d'utilisation des données à caractère personnel et leur mise en pratique au sein des services publics est repris dans le guide pour la protection des données personnelles de la Ville de Liège.

https://www.liege.be/fr/vie-communale/administration/protection-des-donnees/politique-de-protection-de-la-vie-privee-et-des-donnees-a-caractere-personnel

CONTACTS

Échevinat de l'Attractivité commerciale et touristique

Quai de Maestricht, 10 - 4000 Liège echevin.dreze@liege.be - 04 258 61 02

Bureau du Commerce

Rue Sur-les-Foulons 11/4 – 4000 Liège commerce@liege.be – 04 221 91 70